

SEANCE DU
5 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
61

Date de convocation :
29 septembre 2023

Date d'affichage :
6 octobre 2023

OBJET :
**Rapport sur la situation en matière
de développement durable de la
Communauté Urbaine pour l'année
2022**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 05 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Yohann CASSIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - Mme Jocelyne BLONDEAU - Mme Marie-Claude JARROT - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Christiane MATHOS
Mme Amélie GHULAM NABI
Mme PERRIN (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Jean PISSELOUP



Vu l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation de présentation du rapport annuel de la collectivité en matière de développement durable,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° DEVD1121712J du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Conformément à l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de produire annuellement, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ces dispositions ont ainsi donné lieu, au cours des onze dernières années, à la présentation d'autant de rapports d'information, élaborés selon les consignes d'une circulaire ministérielle du 03 août 2011 et de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

Le rapport développement durable 2022 reprend la forme des précédents, avec trois chapitres principaux :

- Le fonctionnement interne : vers une collectivité écoresponsable,
- Les services à la population : une démarche d'amélioration continue,
- Les politiques territoriales : relecture des actions, politiques et programmes au regard des finalités du développement durable.

Il intègre également un état des lieux des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Afin de mettre en avant le cheminement vers la durabilité de la collectivité, ce rapport propose des points d'étapes sur plusieurs sujets évoqués les années précédentes et s'attache à présenter les démarches qui ont été mises en œuvre pour accompagner les projets de la collectivité.

De nouveaux sujets ont également été ajoutés sur certaines thématiques. La collecte des indicateurs de suivi et d'évaluation se poursuit avec pour objectif la création à terme, d'un référentiel de type administration exemplaire, intégrant les indicateurs de suivi du PCAET.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2022, joint en annexe, et de l'adresser à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022,
- De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 6 octobre 2023
et publié, affiché ou notifié le 6 octobre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line that extends to the right.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line that extends to the right.

20
22

Rapport Développement Durable



A. Le fonctionnement interne... Vers une collectivité exemplaire et responsable	5
Ressources Humaines	6
Elaboration du projet Cap Manager	6
Egalité Hommes-Femmes au sein de la CUCM.....	6
Eco-exemplarité des services communautaires	6
Plan de sobriété énergétique de la CUCM pour l’hiver 2022-2023 et au-delà	6
Actions de sensibilisation au réemploi	7
Mise en place d’une politique achat	8
Un projet partenarial	8
Une coopération territoriale.....	8
B. Les services à la population... Une démarche d’amélioration continue.....	10
Mobilités et transports	11
Déploiement politique de la mobilité douce et active	11
Augmentation de la fréquentation des transports urbains.....	11
Une navette TGV de plus en plus fréquentée.	12
Un engouement pour la location des vélos à assistance électrique.....	12
Eau et assainissement	12
Une aide à destination des ménages précaires : l’allocation eau.....	12
Gestion des réseaux d’eau potable	12
Travaux d’assainissement.....	13
Mise en séparatif des réseaux d’assainissement	13
Préservation de la ressource en eau.....	13
Travaux de continuité écologique	14
Déchets.....	14
Adoption du PLPDMA	14
Actions avec les communes éco-engagées.....	14
Politique de réduction des déchets	14
C. Les politiques territoriales... Au regard des finalités du développement durable	16
Santé.....	17
Relance de l’animation du Contrat Local de Santé	17
Lutter contre l’Ambroisie	17
Enseignement supérieur	18
Schéma local de l’enseignement supérieur, de la recherche, de l’innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE).....	18
Aménagement d’espaces publics	19

Aménagement Foch-Verdun au Creusot	19
Torcy – Le Creusot	19
Gourdon.....	19
Les Bizots	19
Pouilloux et Ciry	20
Développement des mobilités actives et du tourisme durable	20
Réalisation de l'aménagement de l'Eurovélo 6 de Saint-Laurent d'Andenay à Saint-Vallier	20
Pistes cyclables Montchanin.....	20
Le réseau de randonnées de la CUCM s'agrandit.	20
Habitat	21
Une première année très dynamique pour l'OPAH.....	21
La densification du territoire par le dispositif BIMBY	21
Le dispositif « Zéro Artificialisation Nette ».....	22
Développement économique	22
Une journée « Objectif territoire durable ».	22
Une convention sur le thème de l'économie sociale et solidaire.	23
Une démarche d'économie circulaire : l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale)	23
Le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur la CUCM.....	24
Production d'énergies renouvelables.....	24
Stratégies territoriales durables.....	25
CTG (Convention territoriale globale)	25
D. Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité État des lieux des actions du PCAET	26
Quelques actions entreprises en 2023 :	29
Annexe : Des indicateurs pour une démarche écoresponsable	30

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous sommes en pleine canicule, longue, importante, et inhabituelle dans cette deuxième quinzaine d'août.

L'humain est ainsi fait, que dans quelques semaines, avec l'arrivée de l'automne et, espérons-le, de ses pluies salvatrices, nous aurons oublié cet épisode.

La communauté urbaine Creusot-Monceau, consciente de ces enjeux depuis plusieurs années, était une des premières collectivités de notre région à adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La mise en œuvre de ce PCAET, ainsi que l'élaboration annuelle de ce rapport sur la situation de matière de développement durable, montre l'implication des services et des élus pour mettre en œuvre les politiques nécessaires à l'urgence, l'adaptation et la limitation des impacts que nous ressentirons tous du fait du réchauffement climatique.

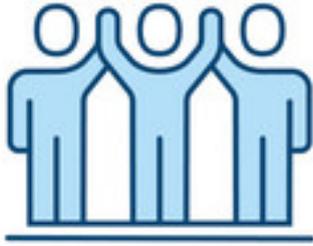
Bonne lecture à tous.

**Jean-François
Jaunet**

*Vice-président en
charge des déchets et
du développement
durable*

A. Le fonctionnement interne...

Vers une collectivité exemplaire et responsable



Enjeux :

- ✓ *Montrer une exemplarité communautaire*
- ✓ *Réduire les consommations énergétiques des services communautaires*
- ✓ *S'impliquer dans le bien-être au travail*
- ✓ *Renforcer la cohésion territoriale*

Elaboration du projet Cap Manager

Suite à la réorganisation des services de la collectivité en 2021, une démarche participative a été engagée sur la question du management. Des réunions ont été organisées avec les différents directeurs en 2021, puis avec les chefs de service et les encadrants de proximité en 2022. Enfin, en octobre 2022, les 60 managers de la CUCM réunis en séminaire ont réfléchi sur les questions de formation, de qualité de vie au travail ou encore sur les processus de prise de décisions. Ce travail a permis d'élaborer le projet Cap Manager et sa déclinaison en plan d'actions qui sera effectif dès le début d'année 2023 et dont l'objectif principal est de réussir à concilier l'efficacité et le bien-être au travail des cadres et des agents tout en assurant un service public de qualité.

Egalité Hommes-Femmes au sein de la CUCM

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, que la Communauté urbaine est tenue par la loi de présenter chaque année, met en évidence des effectifs toujours majoritairement masculins, ce qui peut s'expliquer par une forte proportion de la filière technique peu féminisée. Les écarts de rémunérations entre hommes et femmes, bien que limités, sont tout de même présents.

Sur 7 agents ayant bénéficié d'une promotion interne, 5 sont des femmes toutes catégories hiérarchiques confondues !

Cependant, en 2022, sur les 7 agents ayant bénéficié d'une promotion interne au sein de la Communauté urbaine, 5 agents sont des femmes toutes catégories hiérarchiques confondues, 3 faisant suite à des réussites à concours et 2 à des examens professionnels.

Eco-exemplarité des services communautaires

Plan de sobriété énergétique de la CUCM pour l'hiver 2022-2023 et au-delà.

Pour limiter l'impact de la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie durant l'hiver 2022, un groupe de travail interne et transversal a été mis en place avec la direction logistique et des moyens généraux et les différents services sur la base du volontariat afin de proposer un *plan de sobriété de la Communauté urbaine pour l'hiver 2022-2023 et au-delà*. Les propositions faites touchent tous les domaines (parc de véhicules, bâtiments, informatique, etc.) avec pour objectif de faire des économies d'énergie. Parmi ces propositions, certaines ont pu être mises en place rapidement (fermer les portes des bâtiments, régler les radiateurs à 19°C, sensibiliser les agents, suivre les consommations des véhicules, réduire le délai de mise en veille des PC). Ce plan s'inscrit dans la durée, d'autres actions seront mises en œuvre dans un second

temps (création d'une plateforme de co-voiturage sur le Castor, formation à l'éco-conduite, diagnostic des bâtiments communautaires les plus énergivores).

La Communauté urbaine poursuit sa démarche de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. En 2022, elle a commandé dans 8 véhicules thermiques moins émetteurs (120g CO2/km contre 127g pour les anciennes voitures) et des véhicules électriques. La livraison des véhicules essence s'est faite en fin d'année 2022 et celle des véhicules électriques est prévue pour 2023. Pour continuer dans sa lancée sur les modes de déplacement alternatifs, 2 vélos à assistance électrique ont été acquis pour le site du château de la Verrerie au Creusot, cette démarche devrait se poursuivre en 2023 par l'acquisition de 3 autres vélos à assistance électrique pour le site des Ateliers du Jour à Montceau-les-Mines. Cela permettra d'une part d'équiper les *deux sites administratifs* et d'autre part, *d'inciter les agents communautaires à utiliser un mode de déplacement doux* à la place de la voiture pour les déplacements de proximité. Pour l'agent en charge de la logistique du parc de véhicules légers, l'achat d'un vélo électrique pliant a été fait pour lui permettre de se déplacer en autonomie lorsqu'il doit déposer des voitures au garage sans possibilité de revenir seul à son poste. Avant d'avoir ce vélo, il devait mobiliser un autre agent ce qui était source de déplacements supplémentaires et de consommation du temps de travail de deux agents.

Pour les agents de la voirie qui utilisent des petits matériels comme des souffleurs, des débroussailleuses etc., le choix a été fait de renouveler ces petits matériels thermiques par des équipements électriques qui permettent de réduire les nuisances sonores et l'utilisation des énergies fossiles, mais également, dans certains cas le poids du matériel. Pour poursuivre cette démarche de réduction des énergies fossiles et de sobriété énergétique, une étude a été lancée pour le remplacement des machines thermiques permettant de réaliser les signalétiques routières au sol par des machines électriques.

La Communauté urbaine a établi un état des lieux des bâtiments tertiaires du parc communautaire, concernés par les obligations du décret tertiaire (dispositif Eco Energie Tertiaire) et de leurs consommations énergétiques de référence. Des audits et pré-diagnostic énergétique ont été commandés pour caractériser les travaux à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du décret (réduction des consommations d'énergie d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à l'année de référence) et pour partie réalisés sur 2022

Actions de sensibilisation au réemploi

Tout au long de l'année 2022, la Communauté urbaine a participé, animé et relayé des actions en faveur du réemploi avec la promotion des *Répar'acteurs*, label porté par la *Chambre des métiers et de l'Artisanat* pour les artisans des métiers de la réparation, ou des actions de collecte spécifique pour le réemploi. Ainsi certaines associations cherchaient à récupérer des biens pour pouvoir les valoriser, c'est notamment l'association *Mission Ganesh Himal* qui cherchait des lunettes pour les redistribuer aux

habitants du Népal. Une convention avec une association a également permis de valoriser 50 cycles recueillis en déchetterie de Torcy. Lors de la *Semaine européenne de réduction des déchets*, la Communauté urbaine a organisé une collecte de vêtements au profit du *Relais Bourgogne* avec 75 agents participants et a pu récolter 467.75kg. Cette même semaine, elle a participé au don de jouets, piloté par *Ecosystem*, et a pu récolter 1 175 kg qui ont été redistribués ou vendus à prix solidaire.

De plus, le projet de création d'une recyclerie sur le territoire Creusot Montceau se poursuit avec les projets d'aménagements du site retenu et les études réglementaires.

Mise en place d'une politique achat

Un projet partenarial

Recrutement d'un acheteur

En 2022, la Communauté urbaine a engagé la mise en place d'une fonction achat, en s'appuyant sur le recrutement d'un acheteur et l'identification de référents achat au sein des services, pour mettre en œuvre une politique achat visant 5 grands objectifs :

- Respecter les objectifs budgétaires de la Communauté urbaine
- Développer et optimiser le rapport qualité/coûts pour tous les achats
- Communiquer et améliorer les échanges avec les fournisseurs
- Promouvoir de façon effective l'éthique, la déontologie et le développement durable
- S'efforcer de mettre en œuvre des pratiques d'achats innovantes

Le volet de promotion effective de l'éthique, de la déontologie et du développement durable se traduira en particulier par *l'intégration de clauses sociales, environnementales, et économiques dans les projets d'achat, une priorité donnée aux circuits courts et à l'achat local dans le strict respect de la réglementation de la commande publique et une information du tissu économique local des projets d'achats à venir via une communication institutionnelle soutenue.*

Pour marquer l'engagement de cette nouvelle politique achat et cette volonté d'échange avec les fournisseurs et le tissu économique local, la Communauté urbaine a organisé en décembre 2022, une première rencontre intitulée « Les Partenariales 2022 – Ensemble, développons notre partenariat commercial » à laquelle étaient invités les fournisseurs et partenaires économiques. Cet événement a permis la présentation des nouvelles approches que la Communauté urbaine met en place et qui s'inscrivent dans la perspective du *Plan national pour les achats durables*.

Une coopération territoriale

La mission animation territoriale a été créée le 1^{er} juin 2021 et comporte 2 volets : les relations aux usagers et la coopération / mutualisation avec les communes. Elle est chargée de piloter, de mettre en œuvre et de coordonner des actions en étroite

collaboration avec les communes en vue de mettre en commun des moyens, des services, des projets.

A l'origine, la coopération et la mutualisation sont nées sous l'impulsion d'un groupe d'élus qui avaient déjà émis un certain nombre de souhaits en la matière. Sur cette base, les communes ont été interrogées au travers d'un questionnaire de recensement des besoins. C'est ainsi que la Communauté urbaine et ses communes membres ont lancé et concrétisé différents projets. Outre le fait que les communes peuvent tirer le meilleur parti en adhérant, selon leurs besoins, aux thématiques proposées, cela *leur permet de s'appuyer sur la CU, de créer une cohésion, une solidarité ainsi que d'améliorer le cadre de vie des habitants indirectement.*

Depuis 2021, plusieurs projets ont déjà été réalisés, notamment, en matière d'achats mutualisés. En effet, différents groupements de commande se sont constitués. Ils permettent des économies d'échelle, de mutualiser les ressources humaines dans le cadre de la passation des marchés publics, de faciliter l'intégration des évolutions réglementaires s'imposant aux marchés publics en particulier en termes environnemental et social, etc. Par exemple : les marchés en groupement de commande pour les produits d'entretien et les fournitures administratives réalisés en 2022, intègrent les critères environnementaux issus de la *loi AGECE* à respecter avec un pourcentage minimal exigé de produits issus du recyclage, de la réutilisation, du réemploi ou éco labélisés, à commander.

Des critères de sélection des offres favorisant les produits issus du recyclage, de la réutilisation, du réemploi et/ou éco-labellisés

Par ailleurs, les projets de mutualisation des services communs permettent de partager les charges et d'atténuer les coûts, comme par exemple le service commun de remplacement des secrétaires de mairie qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023. On peut encore citer les formations mutualisées en union de collectivités organisées avec le *Centre national de la fonction publique territoriale* (CNFPT) qui permettent de réduire les déplacements, et en conséquence l'empreinte carbone, puisqu'elles sont organisées sur le territoire.

En résumé :

- 3 groupements de commandes ont été constitués depuis 2021 (transports scolaires, fournitures administratives, produits d'entretien)
- 4 groupements de commandes sont en cours (équipements de protection individuelle, AMO assurances, plan intercommunal et plans communaux de sauvegarde et location de matériel roulant)
- 21 sessions de formations mutualisées ont été organisées en union de collectivités sur le territoire cette année 2023
- 1 service commun créé sur le remplacement des secrétaires de mairie, venant ainsi poursuivre la concrétisation des mutualisations, après la création du service commun en matière d'informatique réalisé en 2019

B. Les services à la population...

Une démarche d'amélioration continue



Enjeux :

- ✓ Développer d'autres alternatives pour limiter l'utilisation des carburants fossiles
- ✓ Réduire les déchets et mieux les valoriser
 - ✓ Préserver les ressources en eau

Déploiement politique de la mobilité douce et active

Recrutement d'un chargé de mission mobilités douces et actives

Au cours de l'année 2022, la Communauté urbaine a continué d'œuvrer afin d'adapter son offre de mobilité au plus grand nombre. Etant lauréate du programme *Avélo 2* de l'Ademe, elle a pu bénéficier de subventions pour mettre en place des actions dont *le recrutement d'un chargé de mission mobilités douces et actives*. L'objectif est de favoriser la pratique du vélo, pour la faire passer de 3% à 9% d'ici à 2024, soit une augmentation de 3% en moyenne par an. Le budget alloué pour mener à bien la mission s'élève à 200 000 euros. En novembre 2022, la Communauté urbaine a participé au *salon de l'Economie sociale et solidaire* pour promouvoir l'usage des mobilités alternatives à la voiture pour les personnes en situation de précarité. L'objectif est que ces personnes puissent trouver un travail et se déplacer grâce au vélo, à la marche etc. et que la mobilité ne soit pas un frein à l'emploi. Le chargé de mission participera par la suite à la définition et la mise en œuvre des autres tracés et aménagements cyclables concourant au schéma directeur cyclable. L'objectif est *d'impulser de nouvelles façons de se déplacer* en menant des actions en ce sens notamment en travaillant avec les services pour développer les aménagements cyclables. Le but de la mission est aussi de créer une culture vélo sur le territoire en favorisant les trajets à vélo et en incitant la population à utiliser les aménagements cyclables. Outre le travail technique, il y a donc aussi tout un travail de communication et de sensibilisation à réaliser en direction de la population.

Augmentation de la fréquentation des transports urbains.

Parallèlement à ces actions, les transports urbains se portent bien et sont de plus en plus utilisés dans les deux bassins de vie de la Communauté urbaine. En effet, avec l'augmentation des prix du carburant et des différentes actions menées par *MonRézo*, il y a une *augmentation de la fréquentation des réseaux de bus sur toutes les lignes* à hauteur de plus de 20% au global par rapport à 2021.

Durant l'année, le délégataire a participé aux événements organisés par la Communauté urbaine et a permis de faire connaître le service de transports urbains à un plus grand nombre de personnes. Ils ont ainsi été présents au *salon de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire* (CRESS) ou encore lors de la *Semaine de la mobilité* ou du forum étudiants.

Afin de favoriser l'installation d'étudiants en médecine sur la Communauté urbaine en facilitant leurs déplacements sur le territoire, le délégataire, sollicité par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat local de santé, a établi une fiche informative ciblée indiquant les modalités d'accès par transports en communs aux différents établissements de santé du territoire.

Une navette TGV de plus en plus fréquentée.

+ 44% de *fréquentation* Le travail engagé sur *l'amélioration de la desserte de la gare de TGV* en 2021 a été bénéfique puisqu'il a permis une hausse de la fréquentation de plus de 44% de la ligne entre 2021 et 2022.

Un engouement pour la location des vélos à assistance électrique.

Les vélos électriques proposés dans l'abonnement combiné « bus+vélo » connaissent un vrai intérêt. Pour répondre à la demande, la flotte est passée de 8 vélos à 10 vélos par site (présents dans les boutiques *MonRézo*). En moyenne sur l'année, le taux de location est de 62% sur les 2 sites de la Communauté urbaine ; s'il baisse en période hivernale, il atteint jusqu'à 100 % sur les deux secteurs sur la période de fin du printemps - début d'été. Cela traduit l'intérêt qu'une part croissante de la population porte au vélo.

10 vélos par sites presque tous occupés.

Eau et assainissement

Une aide à destination des ménages précaires : l'allocation eau

Avec les travaux prévus sur les réseaux d'eau et d'assainissement qui courent jusqu'en 2052 et les adaptations de la grille tarifaire en découlant, une réflexion a été engagée de façon à définir des dispositifs préventifs complémentaires pour que l'eau ne soit pas source de difficultés supplémentaires pour les usagers en précarité. *La Communauté urbaine a donc créé un dispositif d'allocation-eau à l'attention de ces ménages.* Cette allocation a été versée par l'intermédiaire de la *Caisse d'Allocations familiales* (CAF) dont la base de données a permis d'identifier les ménages dont les dépenses d'eau dépassent 3% du revenu (taux reconnu par l'OCDE au-delà duquel un ménage est considéré en situation de précarité eau). En octobre 2022 un courrier d'information a été envoyé aux bénéficiaires, puis l'aide a été versée en novembre-décembre 2022. En parallèle, les allocataires bénéficiaires d'un abonnement d'eau ont été identifiés (tous les allocataires ne sont pas directement abonnés au service de l'eau car certains sont usagers d'habitat collectif où le syndic est l'abonné) afin d'évaluer statistiquement la consommation d'eau réelle moyenne des allocataires en fonction de la taille du ménage et leur niveau d'impayé notamment. Le montant attribué minimum étant de 20 euros et l'aide moyenne de 52 euros.

Gestion des réseaux d'eau potable

Les clauses d'intéressement, en fonction de la qualité de service, intégrées dans le marché de régie intéressée mis en place en 2018 par la Communauté urbaine pour

l'exploitation technique de l'eau et l'assainissement, ainsi que le mode de rémunération du prestataire l'incitant à réduire ses frais logistiques et donc ses consommations énergétiques, ont favorisé la mise en œuvre des opérations suivantes par le prestataire en 2022 :

- ❖ Maîtrise des volumes de pertes,
- ❖ Changement d'une pompe de refoulement à l'usine de la Somme,
- ❖ Changement de l'ensemble de pompage à la station de Montchevrier.

Les 2 usines de traitement d'eau potable représentent environ 70 % de l'énergie consommée sur le périmètre.

La Communauté urbaine, par son régisseur *Véolia*, a réparé 377 fuites sur les canalisations et les branchements. *30% de ces fuites ont été décelées par la sectorisation et la recherche de fuites.*

Travaux d'assainissement

Le marché de travaux eau et assainissement de la Communauté urbaine a été renouvelé et intègre désormais des exigences environnementales (tri et gestion des déchets, utilisation de matériaux recyclés, réduction des émissions) et d'insertion sociale en partenariat avec l'association *AGIRE*.

Les schémas directeurs d'assainissement ont été engagés en 2022. Une dizaine de chantiers ont débuté sur le territoire.

En 2022 toutes les boues produites ont été conformes et valorisées en épandage.

100% des boues sont valorisées en épandages.

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement

La mise en œuvre de la stratégie actée de mise en séparatif des réseaux d'assainissement s'est poursuivie sur l'année 2022. Plusieurs opérations ont été engagées sur les secteurs de Généralard (route nationale), de Blanzay (La Fiolle) et de Marmagne (jardin du Mont Loy).

Préservation de la ressource en eau

La mise en œuvre des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2019 instaurant les périmètres de protection du captage du lac de la Somme s'est poursuivie activement en 2022. En particulier, les travaux de sécurisation des voiries et stationnements autour du lac, destinés à supprimer les risques de pollution accidentelle de cette ressource en eau stratégique, ont été réalisés en grande partie par la Communauté urbaine. Des aménagements de protection des cours d'eau et milieux

humides sur les parcelles agricoles ont également été mis en place sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine. L'ensemble de ces actions a fait l'objet de participations financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Travaux de continuité écologique

Le captage du Pont d'Ajoux (situé sur la commune de Marmagne), sur le ruisseau du Rançon, constitue l'un des ouvrages majeurs de l'alimentation en eau du nord du territoire. Afin de rétablir la continuité écologique, et notamment piscicole (truites), sur ce cours d'eau de grand intérêt écologique, une passe à poissons a été réalisée à l'automne 2022, avec le concours financier du Département.

Déchets

Adoption du PLPDMA

Le *Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés* (PLPDMA), programme ambitieux adopté en octobre 2022, vise à structurer les actions de prévention des déchets ménagers et assimilés sur la période 2022 – 2027. Ce programme s'articule autour de 15 actions réparties en 5 axes : exemplarité des acteurs publics, sensibiliser le grand public et valoriser les actions du territoire, réduire le gaspillage alimentaire, privilégier une gestion de proximité des déchets organiques, agir pour le réemploi.

Ce programme se fixe *des objectifs plus exigeants que ceux définis par la réglementation nationale et régionale* avec une baisse de la production des déchets ménagers et assimilés de -15% en 2025 par rapport à 2010 et de -20% en 2031 par rapport à 2010.

Actions avec les communes éco-engagées

Le dispositif visant à mettre en réseau techniciens et élus des communes sur la question de la gestion des déchets des services techniques se poursuit. Sur 2022, il y a eu notamment des formations et actions sur les pratiques de gestion in-situ des déchets verts et sur l'amélioration du réemploi et du tri des déchets dans les cimetières.

Politique de réduction des déchets

Fourniture de composteurs et gestion des biodéchets à la source

Le dispositif de fourniture de composteurs a évolué avec une réduction du reste à charge usager de 20 à 10 €. Un travail de structuration de la stratégie de mise en œuvre du tri

à la source des biodéchets a été réalisé avec une priorité donnée au développement du compostage de proximité.

Aide au broyage des déchets verts

Afin d'en améliorer l'efficacité, une évolution du dispositif d'aide au broyage des déchets verts a eu lieu en 2022 avec :

- Maintien de la subvention pour l'achat de broyeur pour les particuliers et du taux d'aide majoré pour les achats mutualisés,
- Mise en place d'une subvention d'aide au « broyage à domicile » et d'une subvention d'aide à la « location d'un broyeur ».

Aide annuelle à hauteur de

70%

De plus une aide bonifiée avec un taux de 70%, plafonnée respectivement à 150 et 1000 euros, pourra être attribué aux associations et communes « éco-engagées ». Un suivi précis de ces aides est assuré avec une évaluation de la quantité de déchets verts évités. Pour bénéficier de ces aides, il est nécessaire, pour celui qui les utilise, d'avoir suivi une formation de sensibilisation, formation également disponible en ligne sur le site internet de la Communauté urbaine.

Participation à des manifestations grand public

La sensibilisation du public aux actions de réduction des déchets s'est poursuivie par de l'affichage urbain, la mise à disposition d'outils simples tel que des autocollants « stop-pub » (-30 kg/an/foyer), la tenue de stands sur des manifestations (fêtes des Bizots, *Journée objectif territoire durable* au Creusot, etc.) en espace public ou en entreprise.

Poursuite de la mobilisation des scolaires

La Communauté urbaine *prend en charge des sensibilisations à la prévention des déchets en milieu scolaire* depuis 2016. Les interventions sont assurées par le *Centre permanent d'initiatives pour l'environnement pays de Bourgogne* (CPIE). Pour l'année 2022, 119 interventions ont été réalisées dans les classes allant du CP à la 3^{ème}, ce qui représente 2505 élèves au total. Plusieurs thèmes ont été abordés durant ces interventions : compostage, tri-recyclage, gaspillage alimentaire, 3R (réduire, réutiliser et réparer). Certaines écoles ont été accompagnées pour la mise en place de projets comme la labellisation *Ecoles et établissements en démarche de développement durable* (E3D) ou la mise en place d'un site de compostage.

C. Les politiques territoriales...

Au regard des finalités du développement durable



Enjeux :

- ✓ Développer des aménagements durables pour un meilleur cadre de vie
- ✓ Améliorer la qualité des parcs de logements privés et publics du territoire
- ✓ Créer une dynamique autour de l'économie circulaire

Relance de l'animation du Contrat Local de Santé

Recrutement d'une animatrice santé

Le *recrutement d'une nouvelle animatrice santé* en tout début d'année, a permis de relancer la dynamique d'acteurs attendue autour du *Contrat Local de Santé* (CLS) après une période de vacance de poste et de crise sanitaire. L'année a ainsi été consacrée à la réactivation des réseaux mobilisés lors de l'élaboration du contrat et aux partenariats avec les acteurs de santé : communauté des professionnels de santé de Saône-et-Loire (CPTS), association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne Franche Comté, maîtres de stage, grands opérateurs de santé telles que la *Mutualité Française*, l'*Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé* (IREPS), la *Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles* (FREDON) ou encore les communes. Des premières initiatives ont également été engagées dans les domaines de la santé environnementale (voir ci-dessous, lutte contre l'ambrosie) ou de la prévention de la santé, avec l'accueil d'une journée axée sur les compétences psycho-sociales et le développement des ateliers bien-vieillir, à destination des seniors. Les outils pour la montée en puissance de l'animation du contrat et le déploiement du projet sont donc en place.

Lutter contre l'Ambrosie

Une campagne de mesures ciblant le pollen d'ambrosie a été réalisée sur le territoire de la Communauté urbaine entre le 1er août et le 25 septembre 2022 (période de floraison de la plante) par *Atmo BFC* dans le cadre du partenariat entre l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air et la Communauté urbaine. Au cours de l'été 2022, l'ambrosie a été responsable d'un risque allergique d'exposition au pollen « faible » à « moyen » sur le secteur de la Communauté urbaine mettant en évidence la présence de la plante sur le territoire. Afin de participer à l'endiguement de la progression de l'ambrosie sur le territoire, la Communauté Urbaine avait mobilisé dès 2019 des agents communautaires en particulier au sein de sa direction de la voirie territorialisée à l'identification et aux interventions de destruction de la plante sur le domaine public. Cette mobilisation s'est accentuée en 2022, avec l'engagement de journées de formation à destination des agents. Des référents ambrosie ont été désignés pour organiser la lutte sur le territoire et accompagner les propriétaires et/ou occupants concernés à prendre les mesures de destruction appropriées.

Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE)

La Communauté urbaine a initié, en 2022, l'élaboration d'un *Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante*. La première étape de ce plan a consisté en un diagnostic auprès de tous les acteurs de l'enseignements supérieur et de la recherche ainsi que les partenaires (Crous, associations, partenaires institutionnels...). Il a permis de faire le point sur les forces et faiblesses de l'enseignement supérieur et la recherche du territoire. L'objectif étant de consolider l'existant et de remédier aux faiblesses. Le travail commun entre les différents acteurs a permis de faire émerger 4 grandes ambitions avec pour chacune d'entre elles, des actions à mener sur le territoire. Un travail tout au long de l'année - et qui se poursuivra encore - a été fait pour prioriser ces actions. Pour l'année 2022, ce ne sont pas moins de 13 actions sur 39 qui ont été travaillées voire achevées. Il y a eu une prise en main efficace de ce schéma local par les différents acteurs concernés, au sein de la Communauté urbaine. Un rapport présente les quatre principales ambitions de ce schéma local, qui, d'une part, tend à *consolider l'offre de formation pour les jeunes* sur le territoire et d'autre part, va chercher à *offrir un cadre de vie attractif et à soutenir les activités de recherche et de transfert de technologie*. A ces fins, l'ambition 4 vise à favoriser une dynamique collective. L'inauguration en novembre 2022 du *Lieux de vie étudiante (Li)VE* au Creusot a marqué l'aboutissement d'une des premières fiches-actions, avec un animateur qui recense le nombre de passages les midis (environ 40 passages par jour) et lors des animations qui sont plébiscitées. Par la suite, différentes actions ont pu être menées comme la création d'un nouvel espace de vie étudiante à Blanzay pour les deux lycées du secteur (C. Haigneré et H. Parriat) avec 2 missions de service civique qui assurent des animations en lien avec l'animateur du (Li)VE. Ces deux espaces travaillent ensemble pour proposer le plus d'animations possibles aux étudiants de la Communauté urbaine.

Cette rentrée 2022 aura surtout été marquée par la première rencontre officielle des 7 établissements d'enseignement supérieur du territoire. Elle s'est traduite par une période d'initiation de grands projets qui se verront concrétisés dès 2023 (forum de réorientation, festival de rentrée universitaire, mobilisation des partenaires de la vie étudiante pour une journée d'information aux étudiants, nouvelle formation ...). Ces actions, déjà réalisées ou à venir, sont le fruit des rencontres régulières qui se sont déroulées entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire. C'est grâce à ces concertations que le SLESRIVE est mis en œuvre, au profit des étudiants, des établissements et des laboratoires de la Communauté urbaine.

Aménagement d'espaces publics

La transition écologique est au cœur de la vie quotidienne à la Communauté urbaine. Elle s'appuie tout d'abord sur le réaménagement des villes-centres et pôles relais pour conforter leur rôle structurant sur le territoire et pour son attractivité globale. La question des mobilités douces et actives ainsi que la désimperméabilisation des sols s'inscrivent au cœur de la politique d'aménagement pour répondre aux nouvelles pratiques tout en permettant une meilleure infiltration et gestion de l'eau.

Aménagement Foch-Verdun au Creusot

L'objectif de cet aménagement est d'affirmer le secteur Foch-Verdun comme une entrée du cœur de ville en recréant une continuité urbaine existante, entre le cœur de ville et le pôle commercial de la rue Foch. Ce projet préfigure et devance la transformation plus large de ce secteur sur des thématiques de rénovation et densification de l'habitat, d'amélioration de l'attractivité commerciale et de mise en place d'une trame verte. Le projet prend en compte la nécessité de mieux vivre, en renforçant la notion de nature en ville et en développant les liaisons inter quartiers à travers l'aménagement de mobilités douces.

Torcy – Le Creusot

Les aménagements entre Torcy et Le Creusot se sont terminés avec une inauguration festive le 24 septembre 2022. La place de la République a été totalement repensée avec une requalification du carrefour du Marteau-pilon et du boulevard du 8 mai en enlevant une voie de circulation pour laisser plus de place à la mobilité douce et offrir des espaces où les habitants peuvent déambuler.

Gourdon

La requalification de la place de l'église au centre du bourg a permis la mise en valeur l'église Notre Dame de l'Assomption classée au titre des monuments historiques et a été l'occasion de structurer l'espace, d'organiser le stationnement en lien avec les commerces alentours et de le rendre plus perméable avec des pavés engazonnés, ce qui permet de redonner un caractère sobre et naturel au site.

Les Bizots

La rénovation de la place de l'Eglise a permis de valoriser l'image et le patrimoine du bourg et d'améliorer et sécuriser les mobilités douces. Cette rénovation est passée par une approche qualitative du centre bourg mettant en relation le parvis de l'église et les abords du restaurant avec de nouveaux revêtements, de nouveaux mobiliers urbains ainsi que la plantation d'arbres, arbustes, vivaces et graminées pour lutter aussi contre les îlots de chaleur.

Pouilloux et Ciry

Des aménagements de la place de l’Eglise de Pouilloux et de la mairie de Ciry-le-Noble ont été réalisés en 2022 pour améliorer le cadre de vie, embellir et valoriser le patrimoine architectural.

Développement des mobilités actives et du tourisme durable

Réalisation de l'aménagement de l'Eurovélo 6 de Saint-Laurent d'Andenay à Saint-Vallier

La première phase de ce projet qui relie Saint-Laurent-d’Andenay à Montceau a été achevée en 2022. L'aménagement de l'Eurovélo 6 entre Saint-Laurent-d'Andenay et Saint-Vallier comprend une sécurisation du tracé existant et une modification de ce tracé, au plus près du canal du Centre. *Ce projet, en plus d’être touristique, veut encourager et favoriser les déplacements quotidiens à vélo dans une perspective de multimodalité et de mobilité durable.* Enfin, cet itinéraire permet aussi de valoriser le territoire à travers les sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel particulier.

Pistes cyclables Montchanin

Dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine, une nouvelle voie cyclable a vu le jour sur la commune de Montchanin. Celle-ci emprunte l’itinéraire de l’ancienne voie ferrée entre la rue de Mâcon et l’avenue de la Libération. *Cet aménagement permet de connecter différents quartiers, d’y avoir un usage fonctionnel et récréatif et de créer le premier raccordement de la gare de Montchanin au centre-ville.* Cet itinéraire garde son aspect naturel avec un revêtement de feutre géotextile recouvert de matériaux perméables pour laisser l’infiltration des eaux de pluie en conservant les îlots de fraîcheur. Cet aménagement a bénéficié d’une subvention de la région et de l’Etat à hauteur de 80% du montant des travaux.

Le réseau de randonnées de la CUCM s'agrandit.

En 2022, grâce au recrutement d’un nouvel alternant, la Communauté urbaine a pu avancer dans le déploiement de son réseau de randonnée communautaire sur le secteur Nord ainsi que la mise en place du projet pour le secteur centre. Finalement, avec les différents programmes de développement des réseaux de sentiers, ce sont plus de 55 boucles locales opérationnelles – qui varient entre 1,5 km et 28 km - de sentiers qui peuvent être arpentés

**55 boucles
de sentiers
balisés sur la
CUCM.**

au sein de la Communauté urbaine par ses habitants ou pour les visiteurs du territoire. A terme, l'objectif est d'arriver à couvrir tout le territoire du Nord au Sud et d'Est en Ouest de circuits de randonnées, soit près de 700 km d'itinéraires balisés.

Habitat

Une première année très dynamique pour l'OPAH

L'*opération programmée d'amélioration de l'habitat* (OPAH) de la Communauté Urbaine est une offre de service destinée aux propriétaires occupants ou bailleurs pour la requalification de leur logement. Elle est principalement accompagnée par l'Etat, le département de Saône-et-Loire, la Communauté Urbaine et cinq communes du territoire, ces dernières pour l'aide à la rénovation des façades. Lancée en juillet 2021, l'opération a enregistré 1 180 contacts sur deux ans dont 780 sur la première année. En juillet 2023, ce sont 304 dossiers d'aide à la réhabilitation de logements qui ont été validés par l'*Agence nationale de l'amélioration de l'habitat* (ANAH) auxquels s'ajoutent 60 dossiers portant sur des travaux de façade. 82% des dossiers logements ont été déposés par des propriétaires occupants et 18% par des propriétaires bailleurs.

Les résultats de cette opération sur 2 ans montrent *une réelle dynamique sur tous les volets de l'OPAH* : 129 dossiers concernent des travaux d'adaptation au vieillissement et de lutte contre l'insalubrité, 120 dossiers portent sur la rénovation énergétique des propriétaires occupants et 55 dossiers sur la réhabilitation de logements locatifs privés. Ces dossiers dits « locatifs » se concentrent à 76% dans les deux villes centres de la Communauté urbaine, qui sont conventionnées « *Action cœur de ville* » par l'Etat et bénéficient à ce titre d'aides d'*Action Logement*.

Ainsi, sur les 364 dossiers, le montant des rénovations s'élève à environ 11 millions d'euros dont notamment 4,2 millions d'euros pour la rénovation énergétique des logements de propriétaires occupants et 4,2 millions d'euros pour la rénovation de logements locatifs.

Ces travaux représentent une enveloppe d'environ 6 millions d'euros de subventions dont 651 000 euros de la Communauté urbaine, pour participer aux travaux avec le soutien de l'*Agence nationale de l'habitat* (ANAH) et du département de Saône-et-Loire.

La densification du territoire par le dispositif BIMBY

Le dispositif « *BIMBY* » de l'acronyme anglais « *construire dans mon jardin* » s'adresse aux propriétaires de maisons individuelles ayant un projet d'extension ou de construction. Il permet de produire de nouveaux logements, en densification du tissu urbain existant, en faisant bénéficier les particuliers d'un accompagnement personnalisé. Le projet a été financé à 80% par la région Bourgogne-Franche-Comté et les fonds européens et accompagné par l'équipe de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme du cabinet *Lab InVivo*. L'expérimentation s'est achevée en mars 2022 et a permis en 5 ans de réaliser 272 projets (*ayant obtenu à minima une autorisation d'urbanisme accordée et/ou fait l'objet d'un engagement des travaux*) dont 206

consistant en un détachement parcellaire pour un projet de construction et 66 en une restructuration d'habitation avec création de logement. Les 157 dossiers encore actifs sur 9 communes de la Communauté urbaine pourront bénéficier d'un prolongement de l'accompagnement. C'est un dispositif innovant, remarqué à l'échelle nationale qui permet de répondre aux objectifs de réduction de la consommation foncière.

Le dispositif « Zéro Artificialisation Nette »

La loi *climat et résilience* fixe à l'horizon 2050, l'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN) avec un objectif intermédiaire à 2030, de diviser par deux la consommation foncière par rapport à la décennie passée 2011-2020. Pour cela, l'Etat a confié aux régions le soin de territorialiser les objectifs de réduction des consommations foncières qui s'imposeront aux territoires, via le *Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire* (SRADDET).

Lauréate de l'appel à projet de l'Agence de la transition écologique (Ademe), la Communauté urbaine a intégré le réseau des 22 territoires ZAN, pour bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, propice à l'élaboration d'une stratégie de sobriété foncière, à décliner dans le *Plan local d'urbanisme* d'ici 2027.

Pour cela, un diagnostic de territoire doit être réalisé, portant sur la dynamique d'artificialisation, en corrélation avec l'évolution démographique, sur les gisements fonciers mobilisables et sur une approche de la qualité des sols. *Ce diagnostic permettra par la suite de hiérarchiser et prioriser les espaces à mobiliser ou préserver.* Il doit aussi déboucher sur un plan d'actions mettant en œuvre les objectifs fixés, pour un territoire résilient face au changement climatique.

Développement économique

Une journée « Objectif territoire durable ».

La Communauté urbaine a accompagné l'entreprise *So-Bag* de Blanzay, ambassadrice du Pacte Mondial de l'ONU, dans la préparation et l'animation d'une journée « *Objectif territoire durable* » qui s'est tenue, le 6 octobre 2022, à l'Alto au Creusot, avec des entreprises et associations engagées du territoire. La journée visait un double objectif de sensibilisation à l'atteinte des 17 *Objectifs de développement durable* (ODD) adoptés par les Nations Unies et de partage de bonnes pratiques d'ors et déjà mises en place à l'échelle de la CUCM. Près de 500 personnes ont participé à cet événement (des représentants d'entreprises, du grand public et de la jeunesse) autour d'ateliers, expositions, conférences sur des grands thèmes qui touchent notre société : l'eau, le changement climatique, le réemploi, l'alimentation, les mobilités, la biodiversité, l'habitat écologique, l'énergie, l'agriculture etc.

Une convention sur le thème de l'économie sociale et solidaire.

La convention entre la *Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire* (CRESS) et la Communauté urbaine vise à promouvoir l'*Economie sociale et solidaire* (ESS) pour soutenir sa contribution au développement économique et au développement durable du territoire. Cette action veut susciter une coopération entre les différents acteurs et mutualiser les rencontres, les connaissances pour le bien du territoire. Un référent technique et un référent élu ont été désignés au sein de la Communauté urbaine pour accompagner cet engagement et impulser une dynamique durable de développement de l'ESS.

Une démarche d'économie circulaire : l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale)

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique, la Communauté urbaine favorise l'émergence et accompagne les initiatives transversales dans le champ de l'économie circulaire et en particulier de l'*Ecologie industrielle et territoriale* (EIT). Cette stratégie passe notamment par un travail collaboratif avec les entreprises qui choisissent le sujet sur lequel elles souhaitent travailler. Dans ce cadre et en partenariat avec AGIRE, la Communauté urbaine a pu proposer à un groupe pilote de 14 entreprises un atelier de la fresque de l'économie circulaire, outil de ludique et collectif permettant de prendre connaissance des impacts négatifs d'un système de production linéaire et du concept de l'économie circulaire. Dans la continuité de cet atelier, les entreprises ont été accompagnées, au travers d'un temps de co-développement, pour réfléchir collectivement sur les problématiques rencontrées dans leurs activités respectives et susceptibles de bénéficier d'un travail collectif dans une logique d'économie circulaire. C'est ainsi la question des déchets plastiques qui est ressortie de ces réflexions avec une forte attente des entreprises pour passer à l'action. Un accompagnement porté par la Communauté urbaine et AGIRE s'est poursuivi à l'automne (enquête sur les flux de plastiques entrant et sortant des différentes entreprises, information sur les différents types de plastiques existant, etc.). Au travers de cette action, la collectivité veut impulser une dynamique écoresponsable sur son territoire en dynamisant l'engagement de démarches collectives auprès des entreprises. L'objectif est de créer un cercle vertueux de réemploi des déchets des uns en tant que produits entrant ou ressource pour d'autres, tout en favorisant la création de nouvelles activités économiques accompagnant ces échanges de flux de matière. Pour le territoire, ce sont des déchets à trier en moins et une manière de montrer l'exemple sur la réduction des déchets. Un premier bilan sera réalisé en 2023 pour établir un état d'avancement du projet et voir dans quelle mesure il serait possible d'élargir ce travail à de nouveaux sujets.

Le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur la CUCM

Lutter contre les freins à l'emploi : la mobilité, le logement, la formation, les fractures numériques.

A travers les compétences de la Communauté Urbaine et du Département dans le domaine de l'insertion et l'emploi, une convention entre les deux collectivités a été établie pour accompagner les bénéficiaires du RSA à se réinsérer sur le marché de l'emploi. Outre la réinsertion, c'est aussi une façon de lever les freins à l'emploi que sont la mobilité (permis, voiture, etc.), la garde d'enfants, le logement, la fracture numérique et la formation. Ces 5 freins sont ceux qui ont été le plus mis en évidence comme étant des difficultés d'accès à l'emploi. Dans le cadre de cette convention, le Département finance la Communauté urbaine à hauteur de **219 618 euros**. Un montant de 209 618 euros a été engagé pour développer des actions en collaboration avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion. La Communauté Urbaine a ainsi instruit 6 projets s'inscrivant dans les 4 domaines qui relèvent de ses compétences : la mobilité, le logement, la formation et les fractures numériques.

Il s'agit d'actions telles que :

- La mise en place d'un outil en amont de l'insertion par l'activité économique qui permettra d'identifier ces freins et de pouvoir ainsi faciliter l'intégration du public éloigné de l'emploi,
- Le développement des formations pour passer le code et permettre aux personnes étrangères ne parlant pas le français de s'intégrer dans la vie active,
- Le développement d'un parcours d'accompagnement global social et professionnel,
- L'accompagnement des personnes possédant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- Le développement des liens et de la mise en relation entre les bénéficiaires du RSA et les entreprises.

Les porteurs de ces actions sont principalement des partenaires locaux qui œuvrent déjà sur le territoire. Chaque projet présenté est analysé et sélectionné par les instances délibérantes de la Communauté Urbaine.

Production d'énergies renouvelables

La centrale photovoltaïque (PV) Lucy à Montceau a été mise en service en septembre 2022. Avec une puissance installée de 13,7MWc, il s'agit de la troisième centrale PV installée au sol sur la communauté urbaine, et c'est également la plus importante en termes de puissance. La puissance cumulée des 3 centrales au sol en service sur le territoire (36MWc) dépasse ainsi l'objectif territorial en termes de puissance installée de centrale PV au sol (30MWc)

3^{ème} centrale photovoltaïque sur la CUCM.

que la Communauté urbaine a inscrit à l'horizon 2030 dans son *Plan climat air énergie territorial* (PCAET).

Stratégies territoriales durables

CTG (Convention territoriale globale)

En partenariat avec la *Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire* (CAF), la Communauté Urbaine a accompagné l'élaboration des conventions territoriales globales avec les communes, à l'échelle des bassins de vie, nord et sud. Axées sur la coordination des politiques enfance-jeunesses des communes, ces conventions doivent permettre de favoriser un meilleur maillage territorial des offres de services, cohérentes avec l'armature urbaine, renforcer la dynamique inclusive et créer une coopération à l'échelle intercommunale. Dans ce cadre, un diagnostic partagé du territoire a été réalisé, en coordination avec les élus, pour définir les enjeux, les axes prioritaires et les plans d'actions à mettre en œuvre. Les conventions ont été signées en fin d'année, par la CAF, les communes et la Communauté urbaine qui s'est engagée à rester présente dans la gouvernance des CTG, afin de préserver les liens entre les deux conventions des bassins de vie nord et sud.

D. Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité

État des lieux des actions du PCAET

Le PCAET a été adopté en octobre 2020 pour une durée de 6 ans. Il propose un plan d'actions évolutif, constitué de 60 opérations réparties en 8 thématiques.

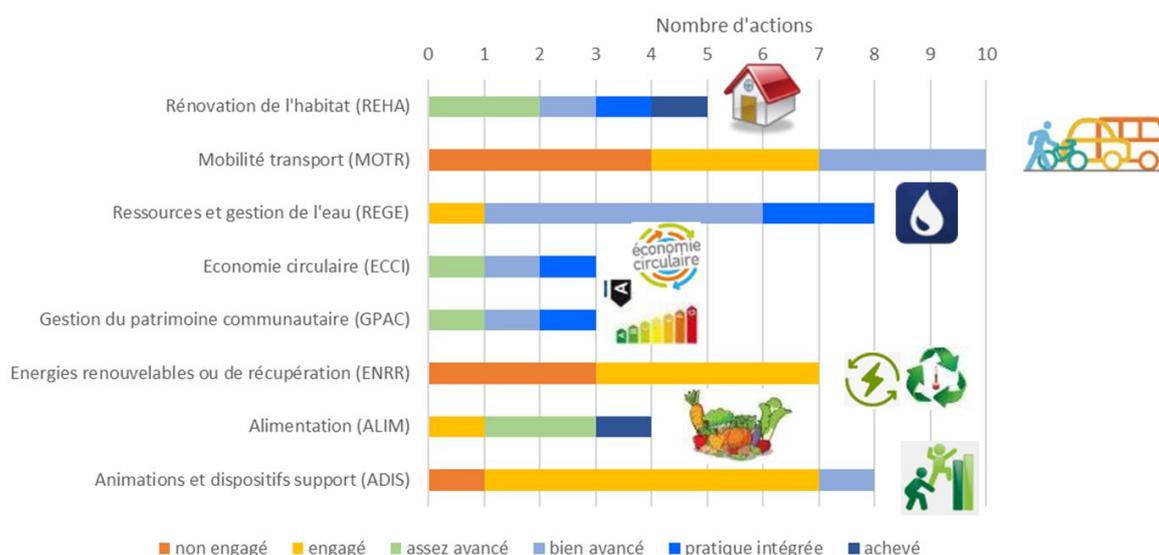
Aujourd'hui, 48 d'entre elles font l'objet d'une fiche action détaillée, pour les 12 autres un travail préalable de définition est nécessaire.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été recueillis pour permettre de suivre la progression de chaque action :

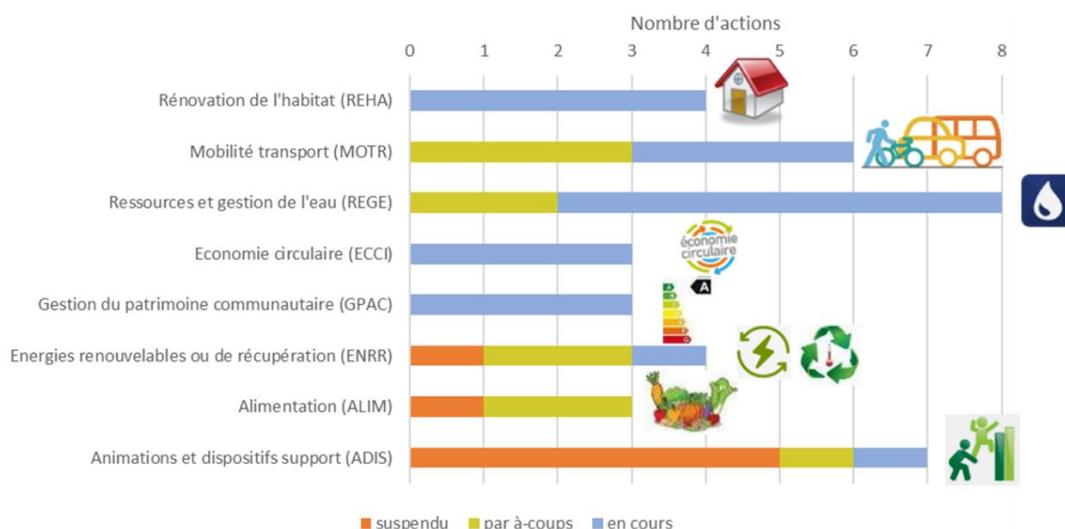
- ✓ Les indicateurs quantitatifs collectés à fréquence annuelle sont présentés dans l'annexe du présent rapport.
- ✓ Les trois indicateurs qualitatifs présentés ci-dessous permettent de donner une vision d'ensemble d'avancement des actions du plan.

Ce suivi annuel sera complété fin 2023 par la réalisation d'un bilan de mi-parcours du PCAET dont le rapport sera mis à disposition du public et annexé au prochain rapport de développement durable.

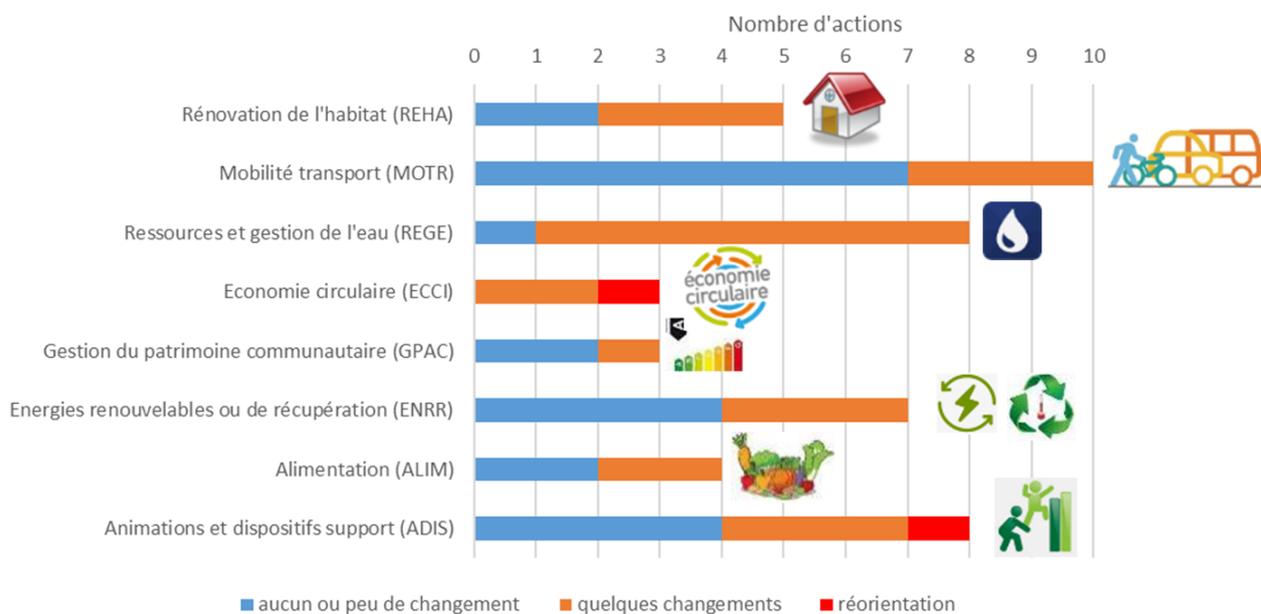
L'indicateur d'avancement montre, qu'en août 2023, sur 48 actions détaillées, si **8** actions restent non engagées, **40** le sont dont : **2** achevées (le dispositif BIMBY de production de logements par recyclage de l'existant qui s'est achevé comme prévu fin mars 2022 et l'expérience pilote du groupement de commande de 6 communes pour favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire a vu son premier marché se clore en juillet 2022), **5** ont passé la une étape-clé au-delà de laquelle la suite de l'action s'inscrit dans des pratiques de fonctionnement courant (potentiellement évolutives au fil du temps), **12** sont bien avancées (avancement suffisant pour que l'on puisse en donner ou en prévoir les résultats), **6** assez avancées (possibilité de justifier d'un certain avancement et éventuellement de premiers résultats) et enfin **15** sont engagées sans pouvoir pour le moment rendre compte de premiers résultats. Elles se répartissent dans les thématiques suivantes :



Un deuxième indicateur porte sur la **dynamique de progression** des actions qui ont été engagées. Ainsi, en août 2023, sur les 38 actions engagées non achevées : **21** sont en cours, **10** présentent un avancement discontinu par à-coups et **7** sont actuellement à l'arrêt.



Le troisième indicateur permet de signaler les **actions qui ont fait l'objet de changements** par rapport aux prévisions de méthode et de calendrier inscrites dans la fiche adoptée en octobre 2020.



Quelques actions entreprises en 2023 :

- ✓ Finalisation du balisage des 700 km de circuits de randonnée *Balades vertes* sur le territoire
- ✓ Bilan de mi-parcours du PCAET
- ✓ Signature du *Contrat Territoires en action* avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- ✓ Continuité du SLESRIVE : mise en place d'une évaluation des besoins actuels et à venir pour proposer aux étudiants de nouveaux logements (OPAC, Foyer Jeunes Travailleurs, bailleurs privés), construction d'un calendrier annuel d'animations et révision de l'identité visuelle du campus sud Bourgogne
- ✓ Continuité des groupements d'achat avec en perspectives des formations groupées sur le territoire, groupement d'achat des EPI.

Annexe : Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Le fonctionnement interne... Vers une collectivité exemplaire et responsable

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *	Données 2022 sauf *
Logistique - Parc véhicules					
Développement des mobilités douces et transports partagés chez les agents et réduction du bilan des kilométrages des véhicules motorisés.	Distance annuelle parcourue par le parc de véhicules légers (VL) communautaires	669 248 km	422 107 km	464 705 km	484 382 km
Renouvellement du parc de véhicules légers intégrant une réduction globale de ses émissions de gaz à effet de serre et une proportion minimale de 20% de véhicules à faibles émissions	Valeur moyenne des émissions de gaz à effet de serre au km du parc de véhicules légers communautaires	0,106 kgeqco o2/km	0,130kgeqco 2/km	0,128 kgeqco o2/km	0,113 kgeqco o2/km
	% de véhicules propres	3%	3%	3%	3%
	Age moyen des véhicules par catégorie	VL :3,73 ans VU : 4,54 ans PL : 6,08 ans	VL :4,73 ans VU : 5,54 ans PL : 6,76 ans	VL : 5,62 ans VU : 6,04 ans PL : 7,53 ans	VL : 5,53 ans VU : 5,61 ans PL : 7,01 ans
Réduction des émissions de gaz à effet de serre par le parc de véhicules communautaire	Estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre du parc automobile (VL) communautaire	70,94 teqCO 2/an	54,68 teqCO 2/an	59,45 teqCO 2/an	54,93 teqCO 2/an
Carburant					
Réduction des consommations de carburants fossiles pour l'alimentation des équipements et des véhicules	Consommation de carburant des équipements et véhicules	GO : 400 452 l GNR : 40 436 l SP95 : 50 581 l	GO : 422 723 l GNR : 37 311 l SP95 : 45 176 l	GO : 468 462 l GNR : 54 118 l SP95 : 51 629 l	GO : 382 148 l GNR : 40 543 l SP95 : 41 014 l

Les services à la population... Une stratégie d'amélioration continue

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *	Données 2022 sauf *
<i>Flotte véhicules</i>					
Renouvellement complet de la flotte de bus d'ici 2026	Nombre de véhicules remplacés dans la flotte de bus communautaires	Pas encore de remplacement effectif			
<i>Carburant</i>					
Réduction des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques locaux et des nuisances sonores des bus urbains sur le territoire	Consommation de carburants d'origine fossile des transports urbains communautaires par km parcourus.	0,33 l _{gazole} /km			
	Déduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associés aux transports urbains communautaires	896 t _{eqCO2} /an	812 t _{eqCO2} /an	1002 t _{eqCO2} /an	
<i>Fréquentation</i>					
Augmentation de la fréquentation des transports collectifs de 50% à l'échéance de la prochaine délégation de service public	Fréquentation des bus urbains (nombre total de voyageurs par an)	523 003	380 254	459 682	550 192
	Fréquentation du transport à la demande	13 120	6 991	8 080	9 945
	Nombre de cartes : transport scolaire et bus urbain sans contact dont CCAS cartes gratuites	5 980	6 863	7 827 (+ 14 %)	8 854 (+13%)
<i>Déchets</i>					
Captage de flux d'objets jetés pour revente directe ou après réparation/transformation	Volume de déchets détournés	Recyclerie pas encore en service			
	Taux de recyclage matière et organique	64 %	64 %	65 %	66%
Réduction des déchets	Volume de déchets verts apportés en déchetterie	7 750 t	5 012 t	9 066 t	8 067 t
	Nombre d'actions de formation et de sensibilisation du grand public et fréquentation	79 actions 382 participants	45 actions 230 participants	15 actions 272 participants	
	Nombre d'élèves sensibilisés	1950	1940	2546	2505
	Nombre de foyers équipés de composteurs individuels	1588 +179	1693 +105	1816 +123	1934 +118
	Nombre de sites de compostage collectif	30	42	55	59

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *	Données 2022 sauf *
Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur une zone test puis extension à d'autres zones	Nombre de personnes morales engagées dans la démarche d'EIT	23	Modification de l'approche et du portage de l'action		24
Réduction de la production de déchets	Ratio de production de déchets par habitant sur le territoire	558 kg/hab	515 kg/hab	603 kg/hab	576 kg/hab
	Volume de déchets produits sur le territoire.	53 334 t/an	49 249,9 t/an	56 359 t/an	53 655 t/an
	Volume de déchets collectés en déchetterie	23 651 t/an	21672 t/an	27 518 t/an	25 995 t/an
	Volume de déchets résiduels	20 038 t/an	19907 t/an	19 513 t/an	19 435 t/an
Collecte des déchets	Nombre de point d'apport volontaire (PAV)	273	275	410	418
	% du volume collecté effectué en PAV	17%	17%	18%	24%

Eau et assainissement - Réseaux

Eau potable : amélioration de la distribution et réduction des fuites	Taux de fuite eau potable	22,8%	24,8%	19%	20,5%
	Rendement des réseaux	77,3%	75,2%	81%	79,5%
	Taux de conformité distribution eau potable (analyses physico-chimiques)	100%	96,8%	100%	100%
Assainissement : amélioration du taux de collecte et traitement	Taux de collecte et de traitement assainissement	238% *2016	229%	262%	228%
	Taux de bouchage des réseaux	0,316/km	0,325/km	0,342/km	0,297/km
se rapprocher d'un taux de renouvellement des réseaux de 1%	Linéaire de réseaux renouvelés	8,3km/an *2016	9,3km/an	6,6km/an	

Eau et assainissement - Consommation

Eau brute : Evolution du service	Nombre d'abonnés	12	12	12	
	Volume distribué	941 438 m ³	675 345 m ³	859 522 m ³	
Eau potable : Evolution du service	Nombre d'abonnées	45 027	45 360	45 700	45 850
	Volume distribué	5 408 317 m ³	5 499 272 m ³	5 327 087 m ³	5 229 372 m ³
	Volume de terre valorisée	1 678 t	1 788 t	1 782 t	1 480 t
Assainissement : Evolution du service	Nombre d'abonnés	40 419	40 571	40 546	40 669
	Volume d'eau traité	7 182 686 m ³	7 993 807 m ³	8 966 919 m ³	7 654 562 m ³

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *	Données 2022 sauf *
	Volume de boues traité	2 782.6 t	2 336.4 t	2 105 t	2 573 t

Eau et assainissement - Equipements

Etude d'alternative à chaque renouvellement d'équipement et remplacement des équipements en fonction de cette étude	Nombre d'installations remplacées par des dispositifs présentant une meilleure efficacité énergétique	30 *2017	13	15	
---	---	-------------	----	----	--

Eau et assainissement - Energie

Réduction des consommations énergétiques liées à l'exercice des compétences eau et assainissement	Suivi des consommations énergétiques liées aux compétences eau et assainissement	9 685 400 kWh/an	9 363 500 kWh/an	9 306 207 kWh/an ¹	8 639 720 kWh/an
---	--	------------------	------------------	-------------------------------	------------------

Eau et assainissement - Usagers

Satisfaction des usagers	Taux de réclamation / 1000 usagers pour l'eau de l'assainissement.	0,02	0,15	0,86 ²	0,8
--------------------------	--	------	------	-------------------	-----

Les politiques territoriales... au regard des finalités du développement durable

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *	Données 2022 sauf *
-----------	---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Habitat - Rénovation du parc de logements privés

Rénovation de 100 logements par an	Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH	1256 (dont 672 avec volet rénovation énergétique) *2018	Nouvelle OPAH pas encore engagée en 2020	1355 (dont 99 avec la nouvelle OPAH engagée en juillet 2021)	1471 (dont 215 avec la nouvelle OPAH) *sept. 2022
Rénovation de 100 logements par an	Gain énergétique moyen des logements rénovés dans le cadre de l'OPAH	38% *2018		50% sur nouvelle OPAH	52,5%
Accompagnement de porteurs de projets BIMBY (production de logements par recyclage de l'existant)	Nombre de contacts de porteurs de projet BIMBY	373 *2018	1042 *2021	1088 (dont 715 avec nouvelle opération lancée en avril 2019)	1108 (dont 735 sur la 2e opération)

¹ Pour un volume d'eau transporté et traité plus important qu'en 2020 du fait d'eaux parasites plus importantes

² Amélioration des modalités de suivi et de la fiabilité des valeurs de ce taux à partir de 2021

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *	Données 2022 sauf *
				*avr. 2022	
Accompagnement de 300 productions BIMBY	Nombre de productions BIMBY	81 *2018	165 *2021	205 (dont 124 sur la 2e opération)	272 (dont 191 sur la 2e opération)

Habitat - Rénovation du parc de logements sociaux

Mobilisation des bailleurs sociaux sur la question du redéploiement et de la requalification du parc d'habitat social	Nombre de conventions de financement signées	3 *2018	4 *2021	4 *2022	
---	--	------------	------------	------------	--

Eclairage de l'espace public

Remplacement de l'ensemble des points lumineux par des équipements de meilleure efficacité énergétique à raison de 50 à 100 points lumineux par an sur 5 à 7 ans	Nombre de points lumineux remplacés	224	573 *2021	748 *2022	854 * 2023
réduction de la puissance lumineuse installée	Puissance lumineuse installée	128kW *2014	70,245kW *2021	57,04kW *2022	46,97kW *2023
réduction du temps de fonctionnement moyen	Temps de fonctionnement annuel moyen de l'éclairage	990h/an *2020		990h/an *2022	
Réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public des zones d'activité communautaires	Consommation annuelle d'électricité de la CUCM liée à l'éclairage public	222 799 kWh/an *2020		182 322 kWh/an	135 084 kWh/an

Energies - Réduction des consommations d'Energie

Valorisation des Certificats d'économie d'énergie	Nombre de services contactés par rapport au nombre de services potentiels porteurs d'opérations valorisables	Tous les services concernés			
	Nombre d'opérations valorisées	3	11	9	0
	Cumul des CEE obtenus (kWh cumac)	1 357 732 (+279 000)	3 513 488 (+2 145 756)	5 688 988 (+2 185 500)	5 688 988 (+2 185 500)

Indicateurs de suivi écologique du territoire CRTE

Indicateurs	Axe stratégique CRTE de référence	Valeur de référence	Fréquence d'actualisation possible	Dernière valeur disponible lors de la rédaction du rapport	Objectifs fixés - Démarche de référence
Emissions de gaz à effet de serre annuelles	Indicateur transversal	639 ktCO ₂ /an 6,9 t/hab./an (en 2018)	Tous les 2 ans	566 ktCO ₂ /an 6,1 t/hab./an (en 2020)	-27% d'émissions entre 2014 et 2030 (PCAET)
Consommation énergétique finale annuelle	Indicateur transversal	3002 GWh 32,26 MWh/hab/an (en 2018)	Tous les 2 ans	2692 GWh 28,91 MWh/hab/an (en 2020)	-14% de consommation entre 2014 et 2030 (PCAET)
Inventaire territorial des émissions de polluants	Indicateur transversal	SO ₂ : 49 t/an NOX : 1096 t/an COVNM : 937 t/an PM _{2,5} : 212 t/an NH ₃ : 815 t/an (en 2018)	Tous les 2 ans	SO ₂ : 45 t/an NOX : 1009 t/an COVNM : 861 t/an PM _{2,5} : 199 t/an NH ₃ : 791 t/an (en 2020)	Entre 2014 et 2030, réduction des émissions : - de SO ₂ de 11% - de NOX de 27% - de COVNM de 3% - de PM _{2,5} de 26% - de NH ₃ de 22% (PCAET)
Production d'énergie renouvelable	Axe « valoriser le capital naturel, social, culturel, économique et produire de nouvelles ressources »	199,9 GWh/an (en 2018)	Tous les 2 ans	211,6 GWh/an (en 2020)	21% de taux de couverture des consommations d'énergie du territoire par les énergies renouvelables en 2030 (PCAET)
Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	Axe « valoriser le capital naturel, social, culturel, économique et produire de nouvelles ressources »	4,9% (en 2022)		4,9% (en 2022)	Développement et diversification de la production alimentaire du territoire (PCAET)
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	Axe « Réduire les impacts et mieux gérer les ressources »	Modes actifs (vélo, marche) : 6,1% TC : 2,8% (en 2019)		Modes actifs (vélo, marche) : 6,1% TC : 2,8% (en 2019)	Réduction de la part modale de l'autosolisme sur le territoire (PADD, PCAET) Augmentation de la part modale du vélo à 4% d'ici 2030 (schéma directeur cyclable, PCAET)
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	Axe « Réduire les impacts et mieux gérer les ressources »	Bilan en cours			

Indicateurs	Axe stratégique CRTE de référence	Valeur de référence	Fréquence d'actualisation possible	Dernière valeur disponible lors de la rédaction du rapport	Objectifs fixés - Démarche de référence
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	Axe « Réduire les impacts et mieux gérer les ressources »	24,8% (en 2020)	annuelle	20,5% (en 2022)	Amélioration de la distribution d'eau potable et réduction des fuites (PCAET)
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	Axe « Réduire les impacts et mieux gérer les ressources »	603 t/hab (en 2021)	annuelle	576 t/hab (en 2022)	
Part des cours d'eau en bon état écologique	Axe « Préserver les ressources et la population face aux risques »	17,8% (en 2017)	Tous les 6 ans	17,8% (en 2017)	
Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers	Axe « Préserver les ressources et la population face aux risques »				A définir dans le cadre de la stratégie foncière

// Rapport sur la situation
en matière de **développement durable**
2022

Conseil communautaire du 5 octobre 2023

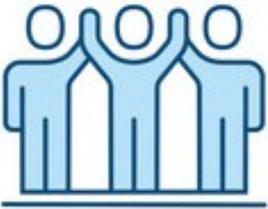
• Développement Un contexte fort en 2022 durable

- Un plan de mandat qui continue de placer le territoire au cœur de toutes les transitions : économique, sociale, écologique, numérique, avec la justice sociale en fil rouge.
- Un état d'avancement des actions du PCAET permettant de montrer l'implication de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ainsi que de ses services et élus pour mener cette transition écologique.
- Pérennisation de pratiques professionnelles plus sobres, qui contribuent à l'adaptation de la collectivité vers la durabilité.

• Développement

Le fonctionnement interne...

• Vers une collectivité exemplaire et responsable



Sur 7 agents ayant bénéficié d'une promotion interne, 5 sont des femmes toutes catégories hiérarchiques confondues

- Égalité hommes-femmes



Plan de sobriété énergétique de la CUCM pour l'hiver 2022-2023 et au-delà

- éco-exemplarité des services communautaires



Une politique d'achat durable : critères de sélection des offres issues du recyclage, de la réutilisation, du réemploi et/ou éco-labellisés.



Coopération territoriale: Plusieurs groupements de commande, 21 sessions de formation mutualisées, un service commun de remplacement des secrétaires de mairie

• Développement

Les services à la population...

• Marche d'amélioration continue



Développement de la mobilité douce (aménagements, location des VAE)
Augmentation de la fréquentation des transports urbains (+20% toutes lignes et +44% navette TGV)



Allocation eau : aide à la population,
Continuité des travaux d'assainissement,
Travaux de continuité écologique (captage du pont d'Ajoux).



Adoption du Plan Local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec des objectifs plus exigeants que ceux fixés par la réglementation nationale et régionale.

Continuité dans la politique de réduction des déchets (aide au broyage, sensibilisation...)

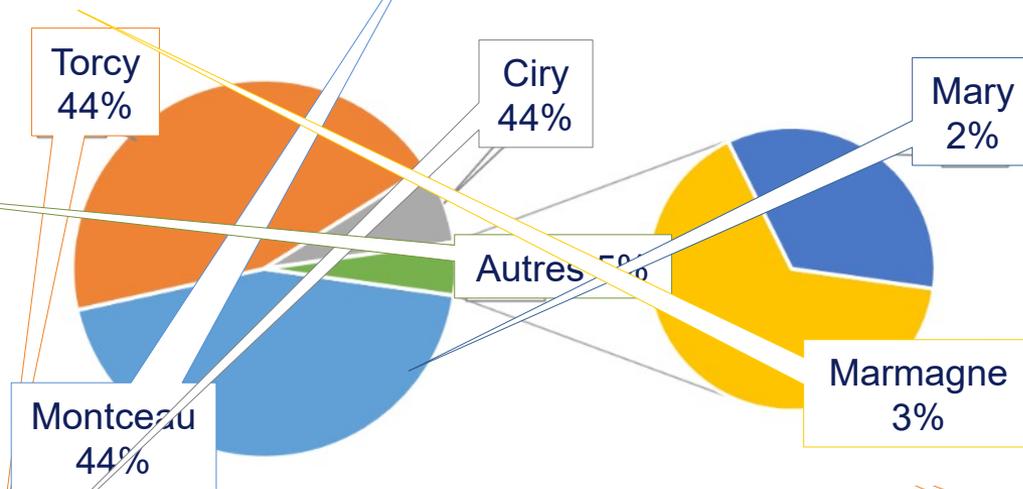
- Les services à la
Zoom déchets - Compostage partagé
population



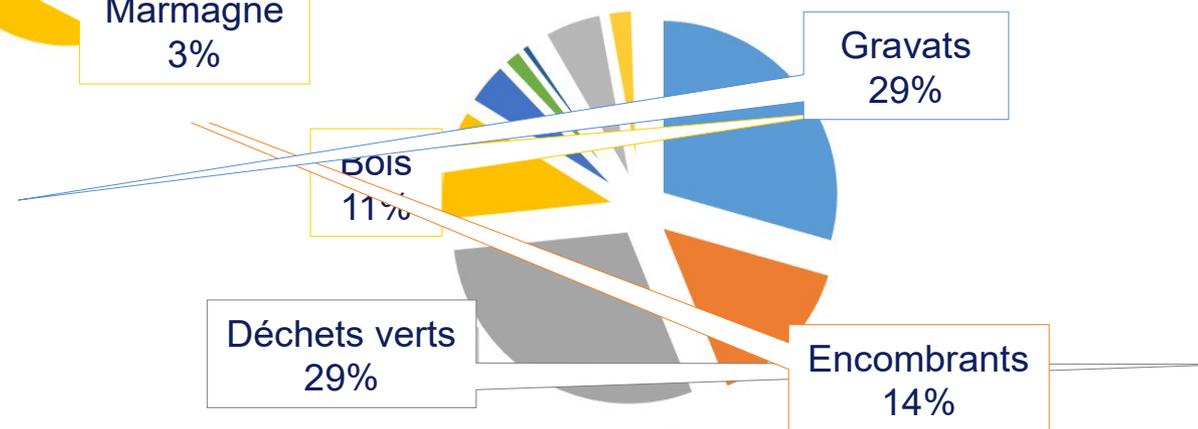
Les services à la

700m³ Déchetteries

Répartition des apports par déchetterie

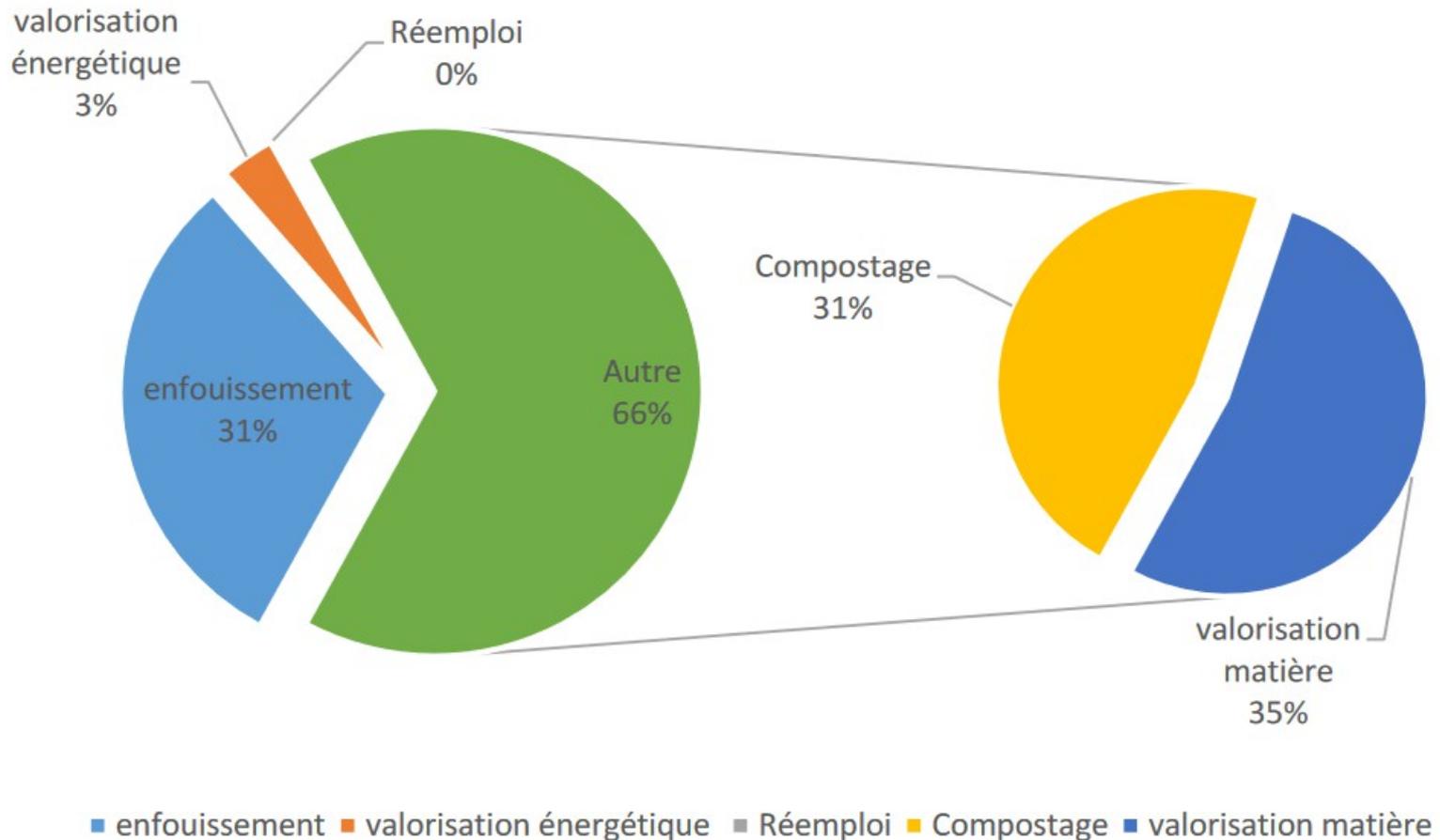


Répartition par flux de déchets



- | | | |
|----------------------------|------------------|------------------------|
| ■ Gravats | ■ Encombrants | ■ Déchets verts |
| ■ Bois | ■ Ferrailles | ■ Carton |
| ■ Plâtre | ■ Piles | ■ Batteries |
| ■ Amiante | ■ ECODDS | ■ Hors ECODDS |
| ■ Total DDS | ■ EMMAUS | ■ ECOMAISON (mobilier) |
| ■ ECOSYSTEM (DEEE) | ■ HUILE MINERALE | ■ DASTRI |
| ■ ECOSYSTEM (lampes-neons) | ■ PNEUS | ■ POLYSTYRENE PSE |

Les services à la population Zoom déchets Valorisations



Les services à la Zoom déchets en exemple de



Mix Rigides PET

294

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 294 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET

Des bénéfices
environnementaux

689 430 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
6 211 338 kms

et

9 244 242 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 422 078 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

152 880 Couettes

ou

1 705 494 Ours en peluche

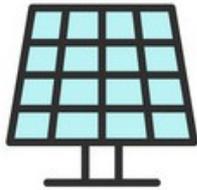
• Développement

Les politiques territoriales...

d des finalités du développement durable



*Convention sur une économie sociale et solidaire,
L'EIT : une écologie industrielle et territoriale,*



*Ouverture de la 3ème centrale photovoltaïque sur le
territoire : objectif du PCAET atteint pour le PV au sol.*



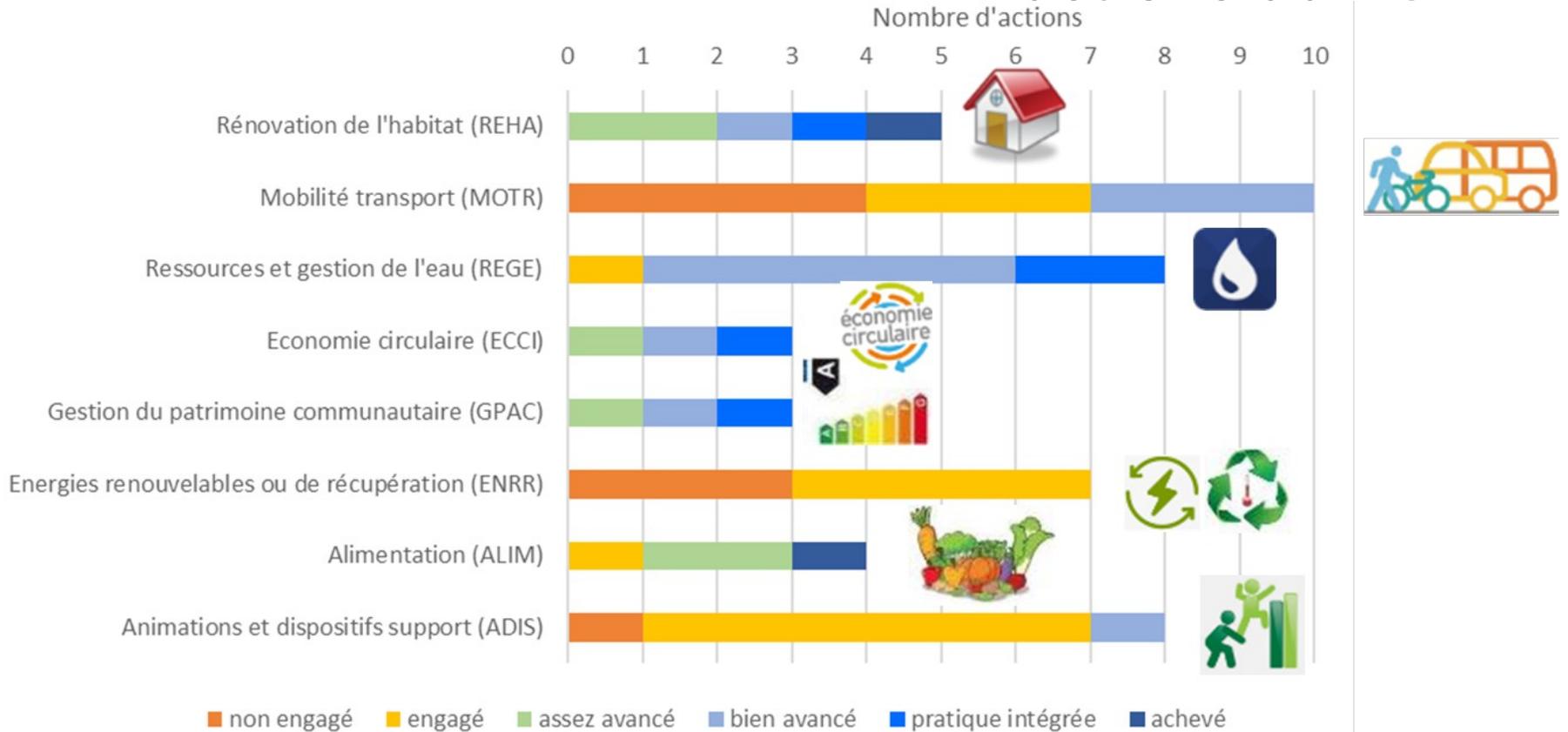
*Itinérance: aménagement de l'Eurovélo6 de Saint Vallier à Montceau,
agrandissement du réseau de randonnées avec 55 boucles de sentiers
balisés*



*Un fort dynamisme pour l'OPAH (depuis juillet 2021 : 1180
contacts soit 304 dossiers validés)*

Engagement et avancement des actions du PCAET

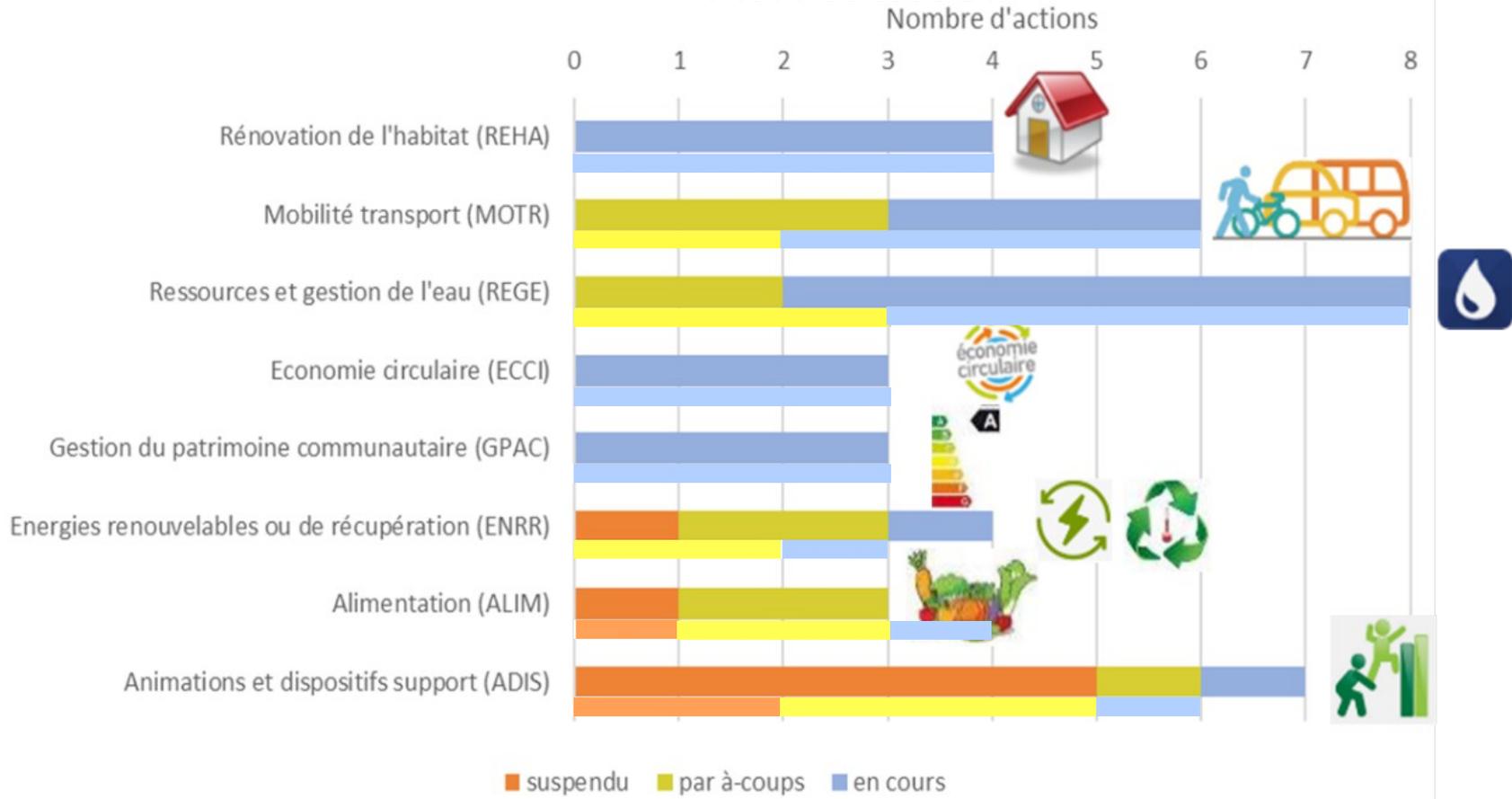
Etat des lieux des actions du PCAET



Au global, 2 sont achevées, 5 ont passé une étape-clé au-delà de laquelle la suite de l'action s'inscrit dans des pratiques de fonctionnement courant, 12 bien avancées (avancement suffisant pour qu'on puisse en donner ou en prévoir les résultats), 6 assez avancées (possibilité de justifier d'un certain avancement voire de premiers résultats), 15 un peu avancées et 8 non engagées

Etat des lieux des actions engagées du PCAET

Dynamique de progression des actions engagées (2022/2023)



Au global, sur les 38 actions engagées, 21 sont en cours, 10 présentent un avancement discontinu par à-coups et 7 sont suspendues

Quelques actions engagées en 2023

... des pistes d'actions pour une démarche de progrès.

- Finalisation du balisage des 700 km de circuits de randonnée *Balades vertes* sur le territoire
- Bilan de mi-parcours du PCAET
- Signature du *Contrat Territoires en action* avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- Continuité du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante (SLESRIVE) : mise en place d'une évaluation des besoins actuels et à venir pour proposer aux étudiants de nouveaux logements (OPAC, Foyer Jeunes Travailleurs, bailleurs privés), construction d'un calendrier annuel d'animations et révision de l'identité visuelle du campus sud Bourgogne
- Continuité des groupements d'achat avec en perspectives des formations groupées sur le territoire, groupement d'achat des équipements de protection individuels

COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU

Château de la Verrerie, BP 90 069

   Creusot Cedex

creusot-montceau.org


creusot
Montceau
Communauté urbaine